

BURUNDI INTERVENTION PRONONCEE PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT DE LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

(New York, 28 août 1996)

ONU-Burundi - OUA - Conférence des Grands Lacs

Monsieur le Président,

Le Conseil de Sécurité a formulé à plusieurs reprises les principes permettant d'aboutir à un règlement politique au Burundi. Pour résumer ces principes, il s'agit principalement de la cessation de la violence, de l'instauration d'un dialogue politique global entre toutes les parties sans exclusive et de l'appui aux initiatives extérieures destinées à faciliter un tel dialogue.

Le Conseil a réagi aux événements du 25 juillet dernier, par la déclaration de son président le 29 juillet, qui a condamné les actions qui ont abouti au renversement de l'ordre constitutionnel au Burundi. Il a demandé à nouveau la cessation de la violence et l'engagement d'un dialogue destiné à parvenir à un règlement pacifique de la crise fondé sur un consensus institutionnel .

Les demandes que le Conseil a exprimées il y a un mois appellent une réponse de la part de toutes les parties et de tous les dirigeants burundais. Ma délégation s'associera aux efforts du Conseil pour obtenir que cette réponse soit positive et intervienne rapidement.

Ma délégation, dans l'esprit de la déclaration de l'Union européenne du 19 août, soutient en outre les efforts que les dirigeants régionaux, l'Organisation de l'unité africaine et l'ancien président Nyerere ont entrepris pour aider le Burundi à surmonter la grave crise qu'il traverse. Comme ses partenaires européens, la France est préoccupée par les répercussions humanitaires des mesures prises par les Etats de la région, en particulier par l'impact de ces mesures sur les groupes défavorisés. Il est important que les organisations internationales et non gouvernementales puissent continuer leur travail en direction de ces groupes. Ma délégation estime que cette question doit être examinée de manière urgente et avec la plus grande attention.

La délégation française continue en outre d'appeler de ses vœux, dès que les conditions en seront réunies, la tenue d'une conférence sur la situation dans la région des grands lacs sous l'égide des Nations unies et avec le concours de l'OUA.

Je vous remercie Monsieur le Président.

BURUNDI DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL PERMANENT DE
LA FRANCOPHONIE, M. EMILE-DERLIN ZINSOU

(Paris, 27 août 1996)

Francophonie - Burundi - OUA

La communauté francophone, ayant suivi avec une attention soutenue l'évolution de la situation au Burundi depuis l'assassinat du premier président élu en octobre 1993, et les massacres qui ont suivi, ne peut rester indifférente aux récents événements survenus dans ce pays.

Elle partage les vives préoccupations du Secrétaire général des Nations unies, de même que celles exprimées par le Conseil de sécurité ainsi que par toutes les voix autorisées et regrette vivement qu'en dépit des efforts de la communauté internationale, notamment ceux des chefs d'Etat africains réunis à Yaoundé et à Arusha, une solution politique n'ait pu être trouvée au Burundi.

Elle regrette également que les dirigeants, aussi bien civils que militaires, du Burundi n'aient pas réglé leurs différends en s'appuyant sur les mécanismes constitutionnels existants, et condamne les actions qui ont abouti au renversement de l'ordre constitutionnel au Burundi.

Elle rappelle les dispositions adoptées par la conférence ministérielle de la Francophonie en mars 1995, qui avait lancé un appel aux filles et aux fils du Burundi pour un dialogue constructif permanent en vue de la recherche des solutions politiques appropriées pour la paix, la stabilité et la sécurité dans leur pays, ainsi que la résolution n° 7 sur le Burundi du Sommet de Cotonou en décembre 1995.

La communauté francophone souligne les démarches déjà engagées par les instances de la Francophonie, et notamment la mission ministérielle d'appui à la paix, avec la participation de représentants de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en avril 1995, suivie de l'organisation d'une table ronde de concertation entre juristes burundais en mai 1996.

Elle réitère son attachement aux principes fondamentaux tenant à l'ordre démocratique, à la sécurité des personnes et au respect des droits de chaque burundais.

Elle demande instamment que la priorité soit donnée à la recherche de la paix civile, au dialogue entre toutes les composantes burundaises sans exclusive et à la réconciliation nationale.

La concrétisation très rapide de la volonté manifestée à cet égard par les nouvelles autorités du Burundi sera de nature à mobiliser la solidarité internationale pour permettre d'enrayer la dégradation persistante de la situation ainsi que de contribuer à restaurer la paix et la sécurité au Burundi. La communauté francophone s'associe donc à tous les efforts déployés en ce sens, notamment ceux des dirigeants de la sous-région, de l'OUA et de l'ancien président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere. Elle réaffirme sa disponibilité à soutenir les efforts qui seront engagés au Burundi en faveur de la restauration de l'Etat de droit dans ce pays./.

BURUNDI INTERVENTION DU REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT
DE LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

(New York, 30 août 1996)

ONU-Burundi - OUA - Accord d'Arusha

Monsieur Le Président,

Ma délégation a voté en faveur de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Elle avait accueilli favorablement la démarche des auteurs du projet dès sa première présentation au Conseil.

Ce projet reprenait en effet l'expression de préoccupations formulées précédemment, en particulier par l'Union européenne dans sa déclaration du 19 août dernier.

Ces préoccupations, la France les a exprimées directement au major Buyoya depuis le 25 juillet en insistant sur les points suivants: un dialogue doit être très rapidement organisé rassemblant toutes les forces politiques, sans exclusive, pour négocier un consensus institutionnel et démocratique; des gages politiques de confiance doivent être très vite donnés à toutes les composantes politiques du pays, des engagements en matière de respect des Droits de l'Homme doivent être pris et les principaux corps et institutions de l'Etat doivent être progressivement mais très concrètement ouverts au multiethnisme. Seule une solution politique peut résoudre la crise burundaise, une éventuelle explosion de violence rendant pratiquement inévitable une intervention extérieure. Dans l'immédiat, l'armée doit avoir un comportement irréprochable et des garanties de sécurité doivent être données aux anciens dirigeants, députés et cadres du FRODEBU. Tous les problèmes qui affectent la région nécessitant un traitement global, il est important et urgent que se tienne une conférence sous l'égide des Nations unies et en liaison avec l'OUA pour traiter de façon durable des crises de la région des Grands Lacs.

La reprise récente du dialogue entre le commandant Buyoya et l'ancien président Nyerere constitue une première réponse encourageante aux demandes formulées par la communauté

internationale. Ce premier pas doit être suivi par d'autres mesures concrètes qui sont énoncées par la résolution adoptée par le Conseil, en particulier l'ouverture rapide de négociations entre toutes les parties sans exclusive. C'est pourquoi ma délégation a approuvé l'idée que le Conseil reprenne l'examen de cette question dans un délai de 60 jours et, au cas où cette dernière demande ne serait pas satisfaite, qu'il puisse envisager l'application de mesures contraignantes. Il nous paraît important que de telles mesures si nous devons y avoir recours soient définies de telle manière qu'elles n'accroissent pas les souffrances de la population mais contribuent en revanche à limiter la violence et à sanctionner ceux qui l'entretiennent.

En ce qui concerne les mesures prises par les pays de la région lors de la réunion d'Arusha du 31 juillet dernier, ma délégation a déjà exprimé et réitère ses graves préoccupations, partagées par nos partenaires de l'Union européenne et par de nombreuses organisations humanitaires internationales, à propos de leur impact humanitaire, tout particulièrement sur les groupes les plus défavorisés. Cette question doit être examinée d'urgence et très attentivement. Il est en particulier essentiel de permettre aux organisations internationales et non-gouvernementales de continuer leur travail en direction de ces groupes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

BURUNDI - ATTITUDE DE LA FRANCE REPONSE DU MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES, M. HERVE DE CHARETTE, A UNE QUESTION
ECRITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Paris - Journal officiel, 14 octobre 1996)

France-Burundi - Union européenne - ONU - OUA

Le Burundi subit, depuis l'assassinat, en octobre 1993, du président Ndadaye (démocratiquement élu en juin 1993) et les très nombreux massacres qui ont suivi, une très grave crise. L'absence prolongée du consensus institutionnel entre les différentes composantes de la nation burundaise alimente ce conflit qui a déjà causé des milliers de victimes.

Les efforts de la communauté internationale (Nations unies, Organisation de l'unité africaine, Union européenne, pays de la région...) pour aider le Burundi à surmonter cette grave crise n'ont pas encore abouti. La France n'a cessé, depuis le début de la crise, d'intervenir pour appeler toutes les parties burundaises au dialogue et à la réconciliation. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle a, aussi longtemps que cela a été possible, activement soutenu les forces politiques modérées (soutien à la convention du gouvernement qui organisait le partage du pouvoir entre majorité et opposition, déclaration de Carcassonne sous présidence française de l'Union européenne), voulant espérer qu'elles sauraient s'imposer et procéder à la nécessaire réconciliation nationale.

Cependant, les extrémistes de tous bords ont progressivement gagné du terrain au détriment des forces politiques modérées. En mai 1996, le blocage total des institutions, l'absence de progrès vers une solution politique nationale et de perspectives de réformes ont conduit la France à estimer que les conditions nécessaires au bon déroulement de la coopération militaire n'étaient plus réunies. Elle l'a donc suspendue. La dégradation de la sécurité a, par ailleurs, entraîné la fermeture de l'école française de Bujumbura et la quasi-interruption, de fait, de la coopération civile. Le blocage des institutions, le piétinement de pourparlers de paix menés par l'ancien

président tanzanien, Julius Nyerere, la menace, enfin, d'une intervention militaire régionale, ont précipité les choses. Le 25 juillet 1996, avec l'aide de l'armée et sans effusion de sang, l'ancien président Buyoya (qui fut, de 1987 aux élections de 1993, l'artisan de la démocratisation au Burundi) a repris le pouvoir en promettant de sauver le pays du chaos et de travailler en vue d'une solution politique.

Dans des circonstances aussi graves, la France estime que la priorité est de rétablir la paix civile et de rechercher la réconciliation nationale. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle ne ménage aucun effort pour que s'engagent des négociations entre tous les protagonistes. C'est à son initiative que l'Union européenne a récemment chargé M. Ajello, son envoyé spécial pour les Grands Lacs d'intervenir: auprès du régime de Bujumbura afin de l'encourager de manière pressante à engager des négociations sans exclusive; auprès de toutes les parties burundaises, y compris de la rébellion, afin de les presser de renoncer à la force, d'engager le dialogue politique et de négocier; auprès des pays de la région, afin de les convaincre de prendre en compte les gestes faits par le régime de Bujumbura (rétablissement de l'Assemblée nationale et des partis politiques) et donc d'assouplir les sanctions économiques qu'ils imposent au Burundi et dont les conséquences humanitaires sont extrêmement lourdes, voire dramatiques.

La situation au Burundi ne peut être dissociée des autres graves problèmes qui affectent la région des Grands Lacs depuis la tragédie rwandaise de 1994. La présence de deux millions de réfugiés rwandais au Zaïre et en Tanzanie, sans perspective de retour rapide, est là pour le rappeler. Les différents problèmes de la région sont liés les uns aux autres.

Nous estimons donc que la paix ne pourra revenir dans la région que dans le cadre d'un règlement global et négocié. C'est pourquoi, nous demeurons convaincus de la nécessité de réunir une conférence, sous l'égide des Nations unies et en liaison avec l'OUA, sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs. C'est dans ce cadre que des engagements fermes des Etats concernés peuvent être obtenus et leur mise en oeuvre contrôlée et garantie par la communauté internationale. C'est par le rassemblement de tous les efforts et de toutes les énergies que l'on pourra prétendre restaurer durablement la paix dans cette région. La France, à titre bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne, s'emploie activement à atteindre cet objectif./.

RWANDA REPONSE DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES A UNE QUESTION

(Paris, 20 août 1995)

Rwanda

Q - Confirmez-vous les informations selon lesquelles la France aurait livré en avril 1994 des munitions à l'armée rwandaise ?

R - La France dément. Il est tout à fait inexact qu'un avion ait transporté des munitions à l'intention de l'armée rwandaise dans la nuit du 8 au 9 avril 1994. Les quatre avions envoyés transportaient uniquement des personnels militaires français et leurs matériels pour l'opération d'évacuation./.

RWANDA INTERVENTION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

(New York, 7 septembre 1995)

Monsieur le Président,

Rwanda - Création d'une commission d'enquête - Fournitures d'armes et de matériel connexe

Le gouvernement du Zaïre, dans une note verbale datée du 10 août 1995 adressée au Président du Conseil, a proposé la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une Commission internationale d'enquête qui serait chargée d'effectuer une enquête approfondie sur les allégations relatives aux livraisons d'armements aux anciennes forces gouvernementales rwandaises dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale. Les autorités de Kinshasa ont également indiqué qu'elles étaient prêtes à aider une telle Commission et à lui apporter toute la coopération nécessaire à la conduite de sa mission.

Le gouvernement de la France se félicite que l'initiative zaïroise ait pu déboucher aujourd'hui au Conseil de Sécurité sur l'adoption d'une résolution consacrée à la création de cette Commission.

Depuis le vote de la résolution 918, beaucoup d'allégations ont circulé sur l'aide que continuaient de recevoir les anciennes forces gouvernementales rwandaises. Ces allégations ont largement contribué à entretenir en Afrique centrale un sentiment de méfiance qui explique en partie les difficultés que la communauté internationale rencontre aujourd'hui pour restaurer la paix et promouvoir la réconciliation nationale au Rwanda et plus généralement dans la région des Grands Lacs.

Il était donc devenu indispensable de mettre sur pied une Commission dont le mandat sera de faire définitivement la clarté sur les multiples accusations qui ne cessent d'envenimer les relations entre les pays de la région. Nous espérons, et le texte de la résolution nous donne des garanties à cet égard, que la Commission mènera à bien son enquête rapidement et en toute impartialité.

Nous souhaitons aussi que, partant des faits qu'elle aura rassemblés, il lui sera possible de recommander des mesures concrètes visant à mettre un terme aux mouvements illicites d'armes dans la sous-région.

Mon gouvernement est bien évidemment prêt à apporter sa pleine coopération aux travaux de la Commission d'enquête internationale.

Je vous remercie Monsieur le Président./.

RWANDA INTERVENTION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA
FRANCE AUX NATIONS UNIES

(New York, 12 décembre 1995)

Rwanda - Rapatriement des réfugiés rwandais - Mandat de la MINUAR

Monsieur le Président,

Ma délégation s'est prononcée en faveur du projet de résolution qui a été soumis au vote sans que ce texte emporte complètement sa conviction.

Le Gouvernement français a bien évidemment pris note de l'évolution de la situation au Rwanda comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport du 1er décembre. Dans le domaine si essentiel de la justice, une évolution dans le bon sens se dessine.

Il n'en demeure pas moins, et nous partageons sur ce point les inquiétudes de M. Boutros-Ghali, que le Rwanda, et la région des Grands Lacs plus généralement, continuent de faire face à de graves problèmes. Les efforts visant à la réconciliation nationale au Rwanda ne portent pas leurs fruits. Les réfugiés - 1,6 millions au total - demeurent là où ils se sont implantés il y a maintenant plus d'un an sans qu'aucun espoir de retour réel ne se dessine à court terme pour eux. Enfin, il faut reconnaître que la stabilité et la sécurité ne sont pas restaurées dans cette région de l'Afrique. Les tensions dans la région restent vives. Nous sommes fondés à avoir des craintes pour l'avenir. Dans ce contexte, la MINUAR a joué jusqu'à présent un rôle positif que la délégation française tient à saluer. Pour cette raison, le Gouvernement français souhaitait que cette opération soit maintenue sur place pour remplir les missions qui lui ont été confiées par le Conseil de Sécurité en juin dernier.

Le texte que nous venons d'adopter permet aux casques bleus de prolonger leur mission pour une durée finale de trois mois dans le cadre d'un mandat légèrement modifié. Nous aurions franchement souhaité que l'on ne décidât pas aujourd'hui de la clôture de l'opération le 8 mars prochain. Le Gouvernement rwandais en a décidé autrement. Nous prenons acte de cette décision

tout en espérant que le départ à terme de la force des Nations Unies ne s'accompagne pas d'une dégradation de la situation dans cette partie de l'Afrique.

Le Gouvernement français a suivi avec une particulière attention les conversations qu'ont eues les Chefs d'Etat de la région au Caire qui ont adopté la déclaration du 29 novembre. Nous avons pris bonne note des engagements auxquels ils ont souscrit à cette occasion. La délégation française continue de penser que les pays qui ont pris part à cette rencontre auront, le moment venu, besoin de l'assistance de la Communauté internationale pour favoriser le règlement durable des problèmes de la région dans le cadre d'une conférence organisée, sous l'égide des Nations Unies et en liaison avec l'OUA, à cet effet.

De la même façon, le Gouvernement français estime que le rôle des Nations Unies au Rwanda après le départ de la MINUAR continuera plus que jamais d'être nécessaire. Nous invitons, pour cette raison, le Gouvernement rwandais à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les négociations qui doivent s'engager prochainement avec le Secrétariat sur cette question.

Nous comprenons que le Gouvernement du Rwanda souhaite obtenir de la communauté internationale une assistance dans le domaine de la reconstruction et du développement. Il ne fait pas de doute qu'une attitude compréhensive de sa part ne pourra qu'encourager les pays qui veulent aider le Rwanda à le faire réellement.

Je vous remercie Monsieur le Président./.

RWANDA INTERVENTION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

(New York, 8 mars 1996)

Rwanda - Retrait de la MINUAR - Création d'un bureau politique des Nations unies pour le Rwanda

Monsieur le Président,

La délégation française s'est prononcée en faveur du projet de résolution qui vient d'être soumis au vote. Ce texte permettra au Secrétaire général de créer, avec l'accord des autorités rwandaises, un bureau politique qui succédera à la MINUAR dont la mandat s'achève aujourd'hui.

La France voudrait avant toute chose rendre hommage aux hommes qui ont servi l'Organisation dans le cadre de cette opération. Celle-ci a en effet apporté une aide précieuse au gouvernement rwandais dans sa tâche de reconstruction et de réhabilitation du pays. Nous nous inclinons devant ceux qui ont perdu leur vie au service des Nations unies dans ce pays.

Depuis les événements tragiques de 1994, le Rwanda, après une longue période de troubles, semble recouvrer peu à peu le calme et la stabilité, ce dont témoigne le Secrétaire général dans son dernier rapport. Nous nous réjouissons de cette évolution.

Certes beaucoup reste à faire:

- La réconciliation nationale doit rester un impératif. Nous avons noté avec un particulier intérêt les références répétées faites par le représentant du Rwanda à cet impératif. Il s'agit d'un effort indispensable car nous pensons que le Rwanda ne pourra connaître la paix et la stabilité que lorsqu'il aura la possibilité d'associer à la vie du pays tous les Rwandais que les événements de 1994 ont accablés;
- Il est nécessaire, dans cet esprit et le plus vite possible, de régler la question des réfugiés. Un pays ne peut pas regarder vers l'avenir en ayant un quart de sa population encore aux frontières, dans des camps où certains sont traversés d'idées de revanche. Il appartient au gouvernement

rwandais de convaincre les candidats au retour de rentrer chez eux et de leur assurer à cet effet la sécurité qu'ils attendent.

- Il est urgent que les criminels de guerre soient jugés par le tribunal international. Sur des milliers d'hommes et de femmes actuellement prisonniers, pèsent des soupçons qu'il convient de vérifier. Le jugement des auteurs du génocide devrait permettre de disculper beaucoup de ces prisonniers.

Pour mener à bien toutes ces tâches, le gouvernement rwandais a souhaité que les Nations unies ne maintiennent sur place qu'un bureau politique. Nous aurions préféré, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, que ces tâches continuent d'être confiées à la MINUAR car nous estimons que l'opération des Nations unies avait encore un rôle utile à jouer au Rwanda. Elle aurait pu, par sa présence, contribuer à accélérer encore le retour des réfugiés qui semblait chaque mois plus important.

La présence d'un bureau politique au Rwanda permettra cependant aux Nations unies de continuer d'apporter une assistance au gouvernement rwandais dans les domaines que nous venons d'évoquer.

Le gouvernement du Rwanda devra pour sa part continuer de développer ses efforts.

- La réconciliation nationale du Rwanda implique un dialogue avec les rwandais qui à l'extérieur du pays aspirent à rentrer chez eux, à l'exclusion, bien entendu des auteurs du génocide.

- La sécurité dans la région implique que les problèmes humanitaires et politiques fassent l'objet d'un règlement global. Nous avons accueilli avec intérêt la réunion qui s'est déroulée au Caire entre les chefs d'Etat des pays de la région. Nous nous réjouissons que la réunion de Tunis associe comme observateur les Nations unies. Nous continuons pour notre part d'estimer qu'une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs associant, sous les auspices des Nations unies et en coopération avec l'OUA, les pays d'Afrique centrale et les pays donateurs, est utile et nous souhaitons qu'elle constitue l'issue de ces négociations à cinq. Je vous remercie, Monsieur le Président./.

RWANDA INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA FRANCE AUX
NATIONS UNIES

(New-York, 23 avril 1996)

Rwanda - Violation de l'embargo sur les armes

Monsieur le Président,

La délégation française s'est prononcée en faveur du projet de résolution sur la commission internationale d'enquête qui vient d'être soumis au vote. Cette résolution permettra à la commission en question de poursuivre ses investigations et de faire la lumière sur les rumeurs de trafics d'armes qui empoisonnent le climat politique dans la région des Grands Lacs.

Le rapport de la commission a mis l'accent sur l'existence de trafics d'armes récents qui s'effectuent en violation des résolutions 918 et 1011 du Conseil de sécurité instituant un embargo à l'encontre des anciennes forces rwandaises. Il y a lieu de s'inquiéter de ces révélations qui surviennent dans une région où les tensions restent fortes. Pour cette raison, il est nécessaire de permettre à la commission d'enquêter sur ces faits. Nous savons que l'existence même de cet organe a eu un effet dissuasif sur les commerces illicites en Afrique centrale. Nous espérons que cette résolution prolongera cet effet.

La délégation française souhaiterait rappeler que depuis l'origine la France a fait tout son possible pour apporter son aide à la commission dirigée par l'Ambassadeur Kassem, dont nous voudrions, ici, saluer le travail et la ténacité. L'idée même de créer une commission d'enquête a été introduite dans la résolution 1011 du Conseil du 16 août 1995 à la suite d'un amendement français. Nous avons apporté notre plein soutien à la résolution 1013 du 7 septembre 1995 qui a créé cette commission. Cette dernière a d'ailleurs été invitée par le gouvernement français à Paris.

Les résultats de cette visite ont fait l'objet de longs développements dans le rapport de la commission du 13 mars dernier. Ce rapport établit l'absence totale de fondement des allégations avancées par certains qui n'ont jamais pu apporter la moindre preuve à l'appui de leurs dires.

Nous estimons aussi que la commission, pour réussir, devra disposer de l'entière coopération des pays de la région. Nous invitons donc ces pays à faire preuve de responsabilité comme la résolution le leur demande.

La délégation française a également écouté les informations que nous a communiquées le Secrétariat sur le financement de la commission avec beaucoup d'intérêt. Nous comprenons que celle-ci ne pourra fonctionner que si des ressources supplémentaires sont prévues. Nous espérons, au cas où les contributions volontaires ne seraient pas suffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement de la commission, que des décisions adéquates seront prise, sur recommandation de la cinquième commission, afin que la commission internationale d'enquête puisse mener à bien la mission que le Conseil lui confie aujourd'hui à l'unanimité.

Monsieur le Président,

Beaucoup de questions graves en Afrique centrale demeurent non résolues. Il s'agit en premier lieu du problème des réfugiés. Cela concerne aussi la réconciliation nationale qui dans plusieurs pays n'a pas connu les développements que nous aurions souhaités constater. Ces deux questions sont liées à un manque de confiance dans toute la sous-région qui suscite, de façon inquiétante, une reprise de la violence.

Le renouvellement du mandat de la commission est susceptible de réduire ces tensions et d'encourager les principaux acteurs de la région des Grands Lacs à reprendre le dialogue pour assurer aux peuples d'Afrique centrale la paix, la sécurité et le développement qui font aujourd'hui cruellement défaut dans cette région.

Je vous remercie, Monsieur le Président./.

RWANDA - GENOCIDE - TRIBUNAL INTERNATIONAL CREATION-
CONSEQUENCES REPOSE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
M. HERVE DE CHARETTE, A UNE QUESTION ECRITE A L'ASSEMBLEE
NATIONALE
(Paris - Journal officiel, 9 septembre 1996)

Rwanda - Tribunal criminel international - Droit humanitaire - ONU - MINUAR

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des Affaires étrangères sur les conditions de financement du tribunal criminel international pour le Rwanda. Créé en 1994 par la résolution 995 du Conseil de sécurité, le tribunal criminel international pour le Rwanda est chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes sur les territoires voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

Le mode de financement, arrêté en juillet 1995 prévoit que la moitié des ressources nécessaires au bon fonctionnement de cette instance est appelée auprès des Etats membres de l'Organisation des Nations unies sur la base du barème du budget ordinaire et l'autre moitié, selon le barème applicable aux opérations de maintien de la paix, par prélèvement sur les excédents de la MINUAR. Par ses résolutions 50/213 A, B et C, l'Assemblée générale a porté le budget du tribunal pour le Rwanda à 40,16 millions de dollars pour l'année 1996.

La charge financière correspondante pour la France s'élève à près de 4 millions de francs. Notre pays est à jour de ses versements. Au cours de sa 51ème session qui se tiendra cet automne, l'Assemblée générale examinera le financement de cette instance pour l'année 1997, conformément à l'ordre du jour établi par le secrétariat des Nations unies. Compte tenu des règles qui président à l'établissement de l'ordre du jour, il n'est pas envisageable d'anticiper l'examen de

cette question. En tout état de cause, l'honorable parlementaire peut être assuré que la délégation française apportera, le moment venu, la plus grande attention à ce dossier./.

SITUATION AU RWANDA ET AIDE DE LA FRANCE REPONSE DU
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, M. HERVE DE CHARETTE, A
UNE QUESTION ECRITE AU SENAT
(Paris - Journal officiel, 12 septembre 1996)

France-Rwanda - Aide au développement- PNUD

A la suite de la tragédie qui a frappé le Rwanda en 1994, la France n'a pas ménagé ses efforts pour aider ce pays à faire face aux besoins humanitaires les plus urgents et pour lui permettre de se reconstruire. Elle a contribué aux différents programmes mis en oeuvre dans un cadre multilatéral (Union européenne, Nations unies, Agence de coopération culturelle et technique notamment), visant à appuyer la réhabilitation économique et sociale du Rwanda, à restaurer le système judiciaire et à favoriser la réconciliation nationale et le retour de la confiance chez les réfugiés.

La contribution de la France, dans le cadre du programme lancé à l'issue de la table ronde sous l'égide du Programme des Nations unies pour le développement (janvier 1995), s'est élevée à environ 50 millions de dollars. Elle a eu pour but de répondre en premier lieu aux besoins d'urgence exprimés par les autorités rwandaises dans les domaines social et humanitaire. Plus précisément, cette aide a été affectée à des projets portant sur l'éducation, la santé et le développement rural lié au retour à et la réinstallation des réfugiés.

Compte tenu de la situation au Rwanda où les priorités que sont la réconciliation nationale et le retour des réfugiés n'ayant pas eu de responsabilités dans le génocide et les massacres de 1994 ne progressent pas autant que la communauté internationale le souhaiterait, la France continue de concentrer son assistance bilatérale dans les secteurs humanitaire, éducatif et social, domaines qui bénéficient en premier lieu aux populations les plus défavorisées. Elle ne manquera pas de réexaminer attentivement son aide au développement au fur et à mesure des progrès qui se manifesteront au Rwanda, notamment dans le domaine de la réconciliation nationale./.

AIDE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE AU RWANDA REPONSE
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, M. HERVE DE CHARETTE,
A UNE QUESTION ECRITE AU SENAT
(Paris - Journal officiel, 12 septembre 1996)

Rwanda - Aide au développement - PNUD - FED - Aide humanitaire de l'UE (ECHO) - Tribunal international

La table ronde sur le Rwanda qui s'est tenue à Genève, les 20 et 21 juin 1996, sous l'égide du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), faisait suite à une première réunion des bailleurs de fonds, en janvier 1995, destinée à apporter l'appui de la communauté internationale au programme de réconciliation nationale, de réhabilitation et de relance économique du Rwanda à la suite des tragiques événements de 1994. La communauté internationale s'était alors engagée à hauteur de 570 millions de dollars qui ont effectivement été décaissés. La contribution de la France au programme de janvier 1995, dans le cadre bilatéral et multilatéral, s'est élevée à environ 50 millions de dollars. Elle a eu pour but de répondre en premier lieu aux besoins urgents exprimés par les autorités rwandaises dans les domaines social et humanitaire. Plus précisément, cette aide a été affectée à des projets portant sur l'éducation, la santé et le développement rural lié au retour et à la réinstallation des réfugiés.

La table ronde des 20 et 21 juin 1996 a confirmé le soutien des bailleurs de fonds à la reconstruction du Rwanda. Un volume de financement de 617 millions de dollars a été annoncé à l'issue de cette réunion, dont les échanges ont également permis de constater que les progrès dans certains domaines s'accompagnaient malheureusement d'insuffisances dans d'autres, notamment en matière de Droits de l'Homme, de justice et de réconciliation nationale. Dans ce contexte, la France a indiqué qu'elle continuerait d'être présente dans les domaines de l'éducation et de la

santé et dans celui de l'aide au développement rural venant en appui aux réfugiés, dont le retour volontaire est indispensable à la stabilité de la région des Grands Lacs.

S'agissant de l'aide accordée par la France à la reconstruction du Rwanda dans un cadre multilatéral, il convient de préciser qu'elle s'est efforcée de répondre le plus rapidement possible aux besoins les plus urgents du pays après les cruelles épreuves qu'il a traversées. Elle a ainsi soutenu l'adoption par le Conseil des ministres du développement de l'Union européenne, en novembre 1994, d'un programme de réhabilitation d'un montant de 67 MECU. Elle contribue à hauteur de 25 % à tous les programmes financés par le FED (Fonds européen de développement) et à hauteur de 18 % à l'aide humanitaire de l'Union européenne (ECHO). Elle contribue également à l'action menée par l'Union européenne en faveur de la réhabilitation du système judiciaire rwandais, ainsi que du fonctionnement du tribunal international pour le Rwanda. Parallèlement, elle a alloué environ un million de dollars à l'Agence de coopération culturelle et technique et à la remise en état du tribunal d'instance de Kigali./.

BURUNDI DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES

(Paris, 24 juillet 1996)

Burundi - Massacres de civils

L'évolution de la situation politique au Burundi est très préoccupante.

Nous condamnons les pressions exercées actuellement en dehors de toute légalité sur le chef de l'Etat.

Nous persistons à penser que la paix civile au Burundi ne pourra être préservée que par un renoncement de tous les Burundais à la violence - ce qui implique un cessez-le-feu immédiat - et par l'instauration d'un dialogue entre toutes les composantes de la nation, qui permette une réconciliation durable.

Nous sommes bien évidemment en contact permanent avec nos partenaires du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, ainsi qu'avec le Secrétaire général de l'OUA./.